



Per que viscan nòstras lengas, totes mobilizats lo 29 de mai !



Depuis sa création à l'automne 2019 face au danger représenté par les réformes de l'actuel ministre de l'Éducation nationale, notre collectif d'associations de promotion des langues régionales *Pour Que Vivent Nos Langues* a mené plusieurs actions publiques (rassemblement le 30 novembre 2019 à Paris, renouvelé sur tous les territoires le 10 octobre 2020). Leur objet : **alerter l'opinion sur les conséquences de ces réformes pour l'enseignement de nos langues, mais aussi mettre en lumière la force vitale de ces langues, leur créativité, leur apport à la diversité culturelle du pays et de l'Humanité, alors même que leur danger de disparition est pointé par l'UNESCO.**

Parallèlement aux actions unitaires de nos associations, le travail de l'Assemblée nationale et du Sénat a débouché, pour la première fois depuis 1951 (loi Deixonne), sur **l'adoption le 8 avril, à une très large majorité transpartisane, de la loi sur la protection patrimoniale des langues régionales et leur promotion** déposée par le député Paul Molac. Ce vote, arraché contre l'opposition farouche du ministre Blanquer, a suscité un immense espoir et des débats publics d'une ampleur et d'une qualité sans précédent.

Aujourd'hui, nos langues sont plus que jamais menacées dans leur existence même, à la suite de la décision du Conseil constitutionnel d'interdire leur enseignement par voie d'immersion. Cette décision est intervenue à la suite d'un recours initié par le ministre Jean-Michel Blanquer lui-même, adversaire résolu de la promotion de nos langues. C'est une attaque sans précédent contre la diversité linguistique en France. Elle est le dernier acte en date de l'entreprise de destruction de l'enseignement de nos langues par le ministère de l'Éducation nationale, après

- les effets néfastes d'une réforme du lycée qui a entraîné une baisse moyenne de 50 % des effectifs d'élèves
- l'élaboration d'un soi-disant « Plan Langues » qui ignore les langues régionales
- le blocage de l'inscription du flamand occidental et du franco-provençal à la circulaire 2017-072, circulaire que nous souhaitons voir complétée également des autres langues régionales qui en font la demande tel le picard
- le refus obstiné du Ministre de l'Éducation nationale de recevoir une délégation du collectif *Pour Que Vivent Nos Langues* malgré la demande qui lui a été faite par le Président de la République par courrier dès septembre 2020. Tout cela au nom d'une politique générale d'économies budgétaires et de casse des services publics.

Contre un ministère en décalage avec les aspirations d'une opinion publique fière de sa diversité culturelle et linguistique, nous affirmons notre détermination à voir porter en France une révision constitutionnelle de l'article 2 de la Constitution afin de continuer à créer, à écrire, à lutter pour nos langues et à les enseigner au plus grand nombre.

C'est dans l'éducation nationale, de la maternelle à l'université, que l'enseignement de l'occitan-langue d'oc touche le plus grand nombre d'élèves, entre sensibilisation en maternelle et primaire, LVB ou LVC dans le secondaire, sans oublier les sites bilingues à parité horaire, et les débuts du bilinguisme dans le secondaire. Et c'est également dans les établissements publics, compte tenu des effectifs qu'ils drainent, que se situe la marge de progression potentiellement la plus importante pour notre enseignement. La Loi Molac, si elle est respectée dans son état actuel et appliquée, peut y aider.

Certes, mais à condition :

- que l'information de familles soit correctement assurée,
- que se développe une vraie politique de l'offre reposant sur des recrutements d'enseignants formés, au rebours de la politique de baisse des postes mis aux concours depuis des années,
- que des heures fléchées soient attribuées à cet enseignement,
- que la hiérarchie, entre recteurs, DASEN, inspecteurs, chefs d'établissements soutienne honnêtement son développement,
- et que hors de l'école les élèves puissent trouver de l'occitan vivant, dans les médias, les spectacles, les médiathèques...

**Ce n'est pas vraiment la politique suivie par le ministère, c'est le moins qu'on puisse dire...
Monsieur le Ministre, l'École de la République parle aussi occitan ! Cessez de la bâillonner !**